

**COMMUNE DE BON-ENCOTRE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du MERCREDI 11 DECEMBRE 2024 à 18 h
(Extrait du Registre)**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 11 DECEMBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. MOINEAU Philippe.
M. ROULET Pascal pouvoir à Mme VILLA Pierrette.
Mme DERHOURHI Martine pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Monsieur David BRUGIDOU a été désigné secrétaire de séance.

2024.59 – OBJET : AVENANT A LA CONVENTION TRIPARTITE POUR L'OPERATION RESIDENCE CAZALET IV.

VOTE : 25 Pour.

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs

Par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil municipal a autorisé Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat (ANNEXE 4) entre l'Agglomération d'Agen, HABITALYS et la Commune, qui prévoit la participation financière de la Commune à hauteur de 13 500 € pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux dénommés Cazalet IV, Rue Raymond Vincent à Bon-Encontre.

Il s'agit de 3 T3 de plain pieds d'environ 66 m² dont un adapté et de 3 T4 en R+1 d'environ 81 M².

	T3	T4	TOTAL
PLAI*	1	1	2
PLAI* Adapté	1	0	1
PLUS*	1	2	3
TOTAL	3	3	6

Le coût prévisionnel de l'opération s'élevait à 1 021 948 € TTC.

Pour participer à l'équilibre financier de l'opération, la commune de Bon-Encontre avait été appelée à verser une subvention d'un montant de 13 500 €, la Communauté d'Agglomération d'Agen participant financièrement à la même hauteur.

Dans la note explicative (ANNEXE N°4) transmise par Habitalys le 19 novembre 2024, la commune est sollicitée pour financer des surcoûts de fondations suite à l'étude de sol qui impose une sur profondeur et un élargissement des fondations des logements.

Ces travaux représentent un surcout de 40 500 € HT,

Comme le prévoit le règlement d'intervention en faveur de l'habitat et du logement social, l'Agglomération d'Agen est également appelée à financer ce surcoût à parité avec la commune pour un montant respectif de 10 125 €, soit au total 50% du coût supplémentaire.

Le montant total actualisé du projet s'élève à 1 215 823 €TTC.

Subvention Etat	19 500 €	1,60 %
<i>Dont PLAI adapté</i>	13 980 €	1,15 %
Subvention commune	13 500 €	
Subvention commune – surcout foncier	10 125 €	1,94 %
Subvention AA – logement	13 500 €	
Subvention AA – surcout foncier	10 125 €	1,94 %
Subvention Conseil Départemental	15 188 €	1,25 %
Total Subventions	95 918 €	7,89 %
Emprunts	888 905 €	73,11 %
Fonds propres	231 000 €	19,00 %
TOTAL	1 215 823 €	

Le démarrage du chantier est prévu en cette fin d'année 2024 pour une livraison des logements en février 2026.

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article L2254-1 qui précise que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent, par leur intervention en matière foncière, par les actions ou opérations d'aménagement qu'ils conduisent ou autorisent en application de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ou par des subventions foncières, permettre la réalisation des logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes.

Vu la demande de financement adressée par HABITALYS à l'Agglomération d'Agen et à la Commune de Bon-Encontre en date du 19 novembre 2024,

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, HABITALYS et la Commune, qui prévoit une participation financière complémentaire de la Commune à hauteur de 10 125 € pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux (Cazalet IV), Rue Raymond Vincent à Bon-Encontre.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, HABITALYS et la Commune, qui prévoit une participation financière complémentaire de la Commune à hauteur de 10 125 € pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux (Cazalet IV), Rue Raymond Vincent à Bon-Encontre.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 17 décembre 2024

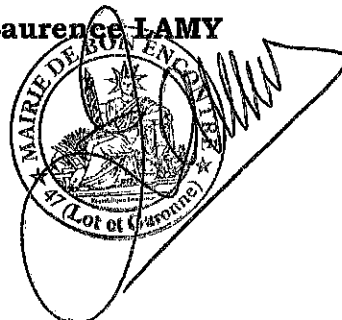
Pour copie conforme,

Madame Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Laurence LAMY

David BRUGIDOU



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'David Brugidou'.

Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20241211-202459-DE
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024